

En 2021, l'économie guadeloupéenne est en phase de reprise après la chute brutale de l'activité en 2020, due à la pandémie de Covid 19. La croissance est estimée à 1,9 % en volume soit un rebond relativement faible après la baisse significative de l'année précédente, estimée à 4,9 %. Cette reprise fluctue toutefois en fonction des pics pandémiques et des mesures sanitaires qui les accompagnent tout au long de l'année ainsi que des mouvements sociaux.

Ce bilan économique fait partie des 17 bilans économiques régionaux 2021 publiés par l'Insee.  
[Retrouvez les bilans des autres régions ici.](#)

## Construction - Une reprise freinée par le renchérissement des coûts de construction

### Bilan économique 2021

*Philippe MOUTY (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe), Audrey BÉRAL (Cellule Économique Régionale de la Construction de Guadeloupe)*

En 2021, la situation du secteur de la construction demeure contrastée. Elle est en net redressement par rapport à 2020 mais reste affectée par la crise sanitaire et les conflits sociaux. La flambée des prix des matériaux et la pénurie de certains constituent également une menace pour l'activité. Toutefois l'emploi salarié continue d'augmenter dans la construction, et le niveau de créations d'entreprises est en hausse par rapport à 2020.

En 2021, le secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP) évolue de manière contrastée avec un premier semestre très encourageant et un deuxième un peu moins.

## Une activité dynamique au premier semestre .

Suite au ralentissement de 2020, la reprise des chantiers d'envergure a favorisé l'augmentation de 7,9 % de l'emploi salarié au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 par rapport au même trimestre 2020. Le 2<sup>e</sup> trimestre est marqué par la mise en place de nouvelles restrictions liées à l'épidémie de la COVID-19. Pourtant, l'activité ne faiblit pas, au contraire l'emploi poursuit sa progression avec 10,6 % d'augmentation par rapport à la même période 2020. Ce surcroît d'activité se traduit par une progression de 16,2 % des ventes de ciment (101 500 tonnes) au premier semestre 2021 comparé au même semestre de l'année précédente.

Toutefois, l'activité marque le pas au deuxième semestre 2021 en raison des restrictions liées à la crise sanitaire en période de vacances scolaires et des événements sociaux de fin d'année. La progression de l'emploi salarié fléchit pour passer à 4,1 % et les ventes de ciments reculent de 7,2 %.

En 2021, 660 entreprises sont créées dans le secteur de la construction, soit une hausse de 20,2 % par rapport à 2020. Près de la moitié d'entre-elles (49 %) sont des micro-entrepreneurs ou des entreprises individuelles. Le secteur se compose principalement d'entreprises œuvrant dans les travaux publics, voiries et réseaux divers (51%) et d'entreprises du gros œuvre et second œuvre (37 %).

## Augmentation des coûts des matériaux de construction

Depuis le début de l'année 2021, le secteur de la construction se heurte à l'augmentation du coût des matériaux de construction. À cette augmentation s'ajoutent la pénurie de certains matériaux et la hausse du prix du fret maritime. Ces perturbations s'expliquent d'une part par l'arrêt des chaînes de production lié à la crise sanitaire et la paralysie du commerce mondial pendant une semaine dans le canal de Suez suite à l'échouage du porte-conteneur géant Evergreen.

## Les autorisations de logements à la construction baissent

En 2021, 2 400 logements ont été autorisés à la construction en Guadeloupe (en données brutes), soit une baisse de 7 % par rapport à 2020 (**Encadré**).

Le nombre de logements autorisés est en recul de 24,6 % pour les logements groupés qui font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels. Elle est aussi en retrait dans une moindre mesure (-4,0 %) pour les logements collectifs. En revanche les logements individuels augmentent faiblement de 1,4 %.

En 2021, avec 84 milliers de m<sup>2</sup> les surfaces de constructions autorisées de locaux non résidentiels est en forte hausse par rapport à 2020 (+ 20,8 %). La commande publique au travers des chantiers d'envergures tels que l'extension du centre pénitentiaire représente 35,1 % de ces surfaces et augmente de 49 % par rapport à 2020. Les secteurs du commerce et bureaux représentent respectivement 16,6 % et 15,5 % des surfaces créées en 2021.

## Trois EPCI concentrent sept projets de constructions sur dix

En 2021, La Riviera du Levant (CARL), la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) et Cap Excellence concentrent 70 % des projets de constructions de la Guadeloupe. La CARL est le territoire qui accueille le plus de projets de construction de logements (27 %) suivi de la CANBT (22 %). La proximité de ces deux territoires avec Cap Excellence explique ces évolutions.

Figure 1 – Construction autorisée de logements

en %

Zonage	Logements en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup> (%)
<b>Guadeloupe</b>	<b>2 300</b>	<b>-29,2</b>	<b>-7,8</b>	<b>-3,7</b>
France hors Mayotte	470 000	4,1	19,2	3,4

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

Figure 2 – Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

en %

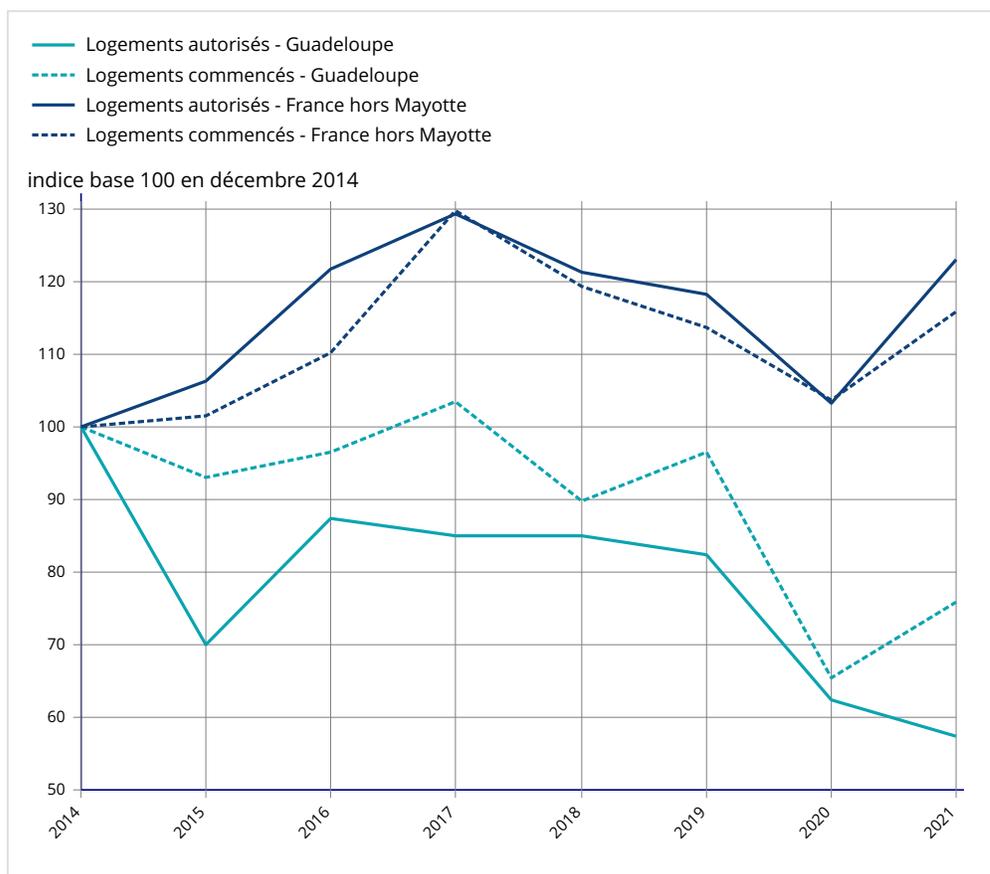
Secteurs	Guadeloupe				France entière		
	Surfaces autorisées en 2021 (milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>
Artisanat	3	1 117,0	21,5	-100,0	8,1	16,8	5,5
Bureaux	16	-16,4	3,2	-9,7	-20,7	2,4	9,7
Commerce	17	-15,8	10,7	1,1	-14,6	6,3	0,1
Entrepôt	9	-1,4	-30,0	-11,8	-5,5	35,5	14,3
Exploitation agricole ou forestière	7	24,6	134,1	-14,6	-16,4	-3,0	0,2
Hébergement hôtelier	2	-74,2	257,5	8,4	-28,2	-18,7	10,9
Industrie	1	-82,0	62,3	47,6	2,9	22,9	5,2
Service public ou d'intérêt collectif	30	133,6	51,0	-1,6	-12,2	7,5	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>84</b>	<b>5,1</b>	<b>21,5</b>	<b>-3,8</b>	<b>-11,3</b>	<b>10,5</b>	<b>5,0</b>

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

Figure 3 – Évolution de la construction de logements

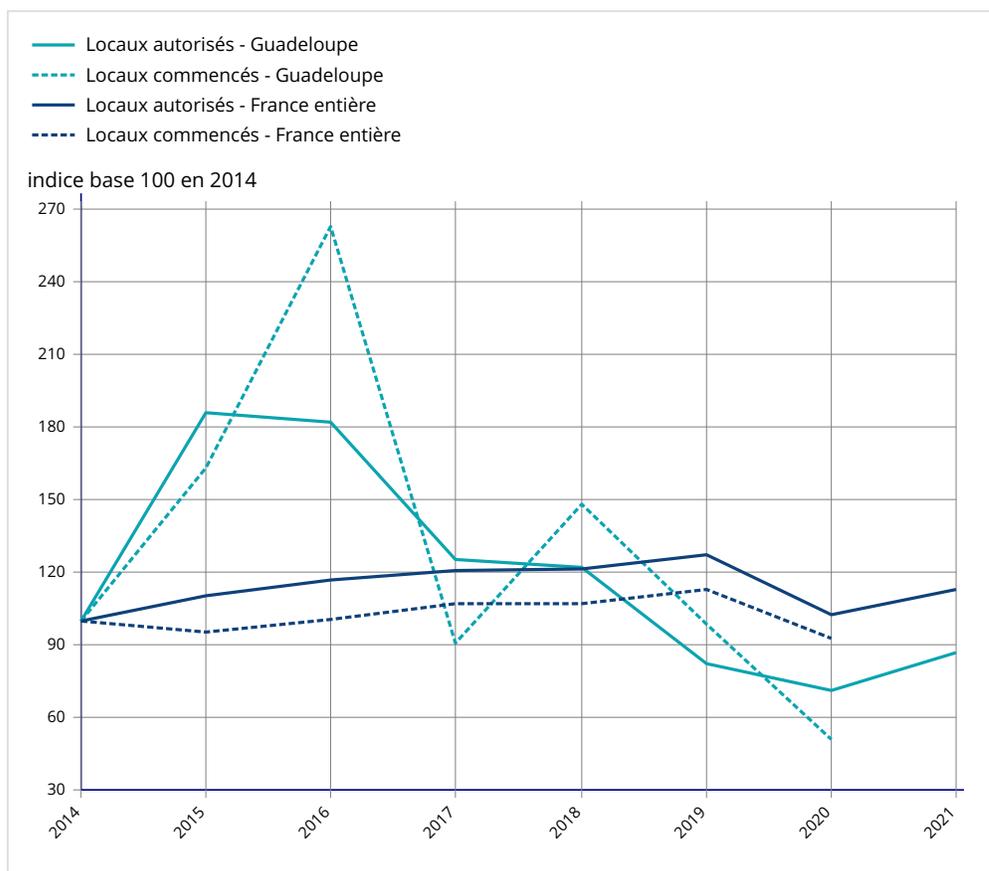


Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2.

Figure 4 – Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

### Encadré 1 - Un plan de relance qui tarde à porter ses fruits.

Le plan de relance présenté par le gouvernement en septembre 2020, compte parmi ses diverses mesures en faveur du logement, la mise en place d'un dispositif d'aide à la construction durable d'un montant total de 350 M€ sur la période 2021-2022 à destination des communes. L'objectif étant d'accélérer la reprise de la construction en apportant un soutien financier aux maires qui favorisent la densification des opérations de logement pour répondre aux enjeux de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain. Les opérations concernées entre autres pour le secteur de la construction sont celles liées à la rénovation énergétique des équipements sportifs, la rénovation thermique de logements sociaux, la mise aux normes parasismiques d'ouvrages d'art, la rénovation et la réhabilitation de bâtiments publics. Toutefois, les conditions d'obtention de cette aide par projet sont strictes, et ceux-ci tardent à démarrer. En Guadeloupe, finalement, seule une dizaine de communes a bénéficié de cet apport financier pour un montant total d'environ 200 000 euros pour l'ensemble du territoire.

### Encadré 2 - Sitadel

La base de données sit@del est mise à jour chaque mois. En conséquence, des actes d'urbanismes peuvent être ajoutés ou même modifiés après diffusion des autorisations de logements ou d'ouverture de chantiers. Ainsi, le nombre d'autorisations de l'année 2020 est revue à la hausse et atteint 2 600 logements. En effet, le rattrapage de la saisie des dossiers à la suite des événements sanitaires et sociaux s'est effectuée courant 2021.

---

Publication rédigée par : Philippe MOUTY (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe) , Audrey BÉRAL (Cellule Économique Régionale de la Construction de Guadeloupe )

## Sources

**Ministère de la Transition écologique (MTE)** 

**Sit@del2**

## Définitions

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

### Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

### Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

### Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

## Documentation

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

## Sources

**Ministère de la Transition écologique (MTE)** 

Sit@del2

## Définitions

### Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

### Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

### Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

### Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

## Documentation

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.